

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2023

GARANTIR L'ACCÈS SÛR ET TRANQUILLE À LA NATURE POUR TOUS LES FRANÇAIS
- (N° 886)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD42

présenté par
Mme Diaz

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article visant à interdire la chasse le dimanche.

Cette interdiction pénaliserait à la fois les chasseurs et les Français, car elle ne prend pas en compte de nombreux facteurs dans sa mise en place.

Dans un premier temps, l'interdiction de la pratique cynégétique le dimanche empêcherait un grand nombre de chasseurs de s'adonner à leur loisir, tant le dimanche est le seul jour libre dont disposent les Français qui travaillent tout au long de la semaine.

Une telle interdiction viendrait également nier l'apport de la chasse dans la régulation des espèces nuisibles et en surpopulation sur notre territoire.

De plus, l'adoption d'une telle rédaction ouvrirait la porte à de futurs projets d'interdiction plus globale de la chasse qui ont déjà été évoqués par de nombreux responsables politiques, comme l'interdiction de la chasse en fin de semaine ou pendant les vacances scolaires.